

# Covid-19 : le Département mobilisé

Publié le 26.03.2020

Le Département de Loire-Atlantique adapte son fonctionnement pour ne laisser personne isolé face à la crise sanitaire du Covid-19.

Dès le début de la crise, le [Département](#) ([https://www.loire-atlantique.fr/jcms/notre-actualite/coronavirus/crise-du-coronavirus-covid-19-fr-p1\\_1](https://www.loire-atlantique.fr/jcms/notre-actualite/coronavirus/crise-du-coronavirus-covid-19-fr-p1_1)) a réagi en adaptant son fonctionnement. C'est ainsi qu'il a activé son plan de continuité d'activité. 720 agents présents sur le terrain assurent quotidiennement les missions indispensables à un grand nombre d'habitants tandis que d'autres télétravaillent depuis leur domicile.

Si les accueils physique sont désormais fermés, chaque délégation territoriale reste joignable par téléphone et par mail. **Pour l'agglomération nantaise, les usagers peuvent contacter la délégation du Département au 02 44 76 73 00 et par mail à [delegation-nantes@loire-atlantique.fr](mailto:delegation-nantes@loire-atlantique.fr)**

## Personnes en situation de handicap

A la Maison départementale des personnes en situation de handicap, la communication avec les usagers est assurée prioritairement par mail à l'adresse suivante : [accueil.mdp@loire-atlantique.fr](mailto:accueil.mdp@loire-atlantique.fr) (<mailto:accueil.mdp@loire-atlantique.fr>) **Les professionnels répondent par mail ou rappellent la personne.** L'accueil téléphonique au 02 28 09 40 50 est maintenu.

## Versement des aides assuré

Pas d'inquiétude supplémentaire : **le versement des prestations sociales (Aide aux personnes âgées APA, Prestation de compensation du handicap PCH, Revenu de solidarité active RSA) est assuré normalement.** Aucun allocataire ne sera pénalisé, le président du conseil départemental ayant demandé le renouvellement des aides et des procédures simplifiées. Au total, près de 49 000 personnes sont concernées par les aides du Département.

## Vigilance envers les personnes fragiles

En cette période de confinement, la vigilance est essentielle. **La cellule d'informations préoccupantes du Département reste active** pour les cas de violences et de maltraitance (violences intra-familiales qui concernent le couple, la famille et les enfants). Pour signaler toute situation de violence envers les enfants, contacter le 119.

Concernant la protection de l'enfance et la petite enfance, le site [www.assmat.loire-atlantique.fr](http://www.assmat.loire-atlantique.fr) (<http://www.assmat.loire-atlantique.fr>) relaie en temps réel les dispositions prises. Le Département apporte également son soutien à tous les établissements engagés dans la protection de l'enfance.

Les professionnels de la [Maison des adolescents](http://www.mda44.fr) (<http://www.mda44.fr>) restent à l'écoute par mail : [mda@mda.loire-atlantique.fr](mailto:mda@mda.loire-atlantique.fr) (<mailto:mda@mda.loire-atlantique.fr>) ou par téléphone au 02 40 20 89 65.

## Un million de masques commandés

Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, le Département a commandé un million de masques FFP1 et FFP3. L'objectif est d'**équiper prioritairement les personnels en contact avec les publics vulnérables et les établissements d'hébergement de personnes âgées et dépendantes (EHPAD).**

(c) Paul Pascal

Légende photo : L'EHPAD du Clos Fleuri à Donges en début d'année 2020.